



DEMANDE DE SECOURS EXCEPTIONNEL

Imprimé unique - Cocher ci-dessous la case correspondant au type de secours demandé

A D PEP 40

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Landes
830, avenue Maréchal Foch - 40000 MONT-DE-MARSAN

Tél. : 05 58 46 20 05 – Fax : 05 58 46 10 39 – lespep40@lespep.org

- Classe de découvertes/sortie pédagogique (hors séjour à l'étranger)
- Séjour en centre de vacances
- Vie scolaire (maternelle et élémentaire uniquement)
- Secours d'urgence

NOTE à l'attention des DIRECTRICES OU DIRECTEURS d'ECOLE et des CHEFS D'ETABLISSEMENTS

↳ Toutes les demandes sont étudiées par une commission d'attribution des secours composée d'administrateurs de l'AD PEP40. Elle se réunit très régulièrement de septembre à juin et notifie ses décisions simultanément à l'école et à la famille.

↳ Face à la diminution importante des cotisations reçues et à l'augmentation des demandes d'aides, l'association examinera, **en priorité**, les dossiers des écoles à **jour de leur cotisation**.

↳ Tout dossier **incomplet** (partie famille, école ou établissement scolaire) est retourné systématiquement.

↳ L'aide est accordée en fonction de la situation particulière de chaque famille. Il est indispensable, pour un traitement équitable des demandes, que, pour chaque enfant, le projet de financement (classe de découverte/sortie pédagogique) soit rempli de manière claire et précise.

↳ Les PEP n'accordent pas de subvention à une classe mais uniquement des secours individuels à des élèves en situation difficile. L'aide est attribuée nominativement à un élève. **Elle est exceptionnelle et vient en complément des autres aides** (partenaires associatifs, collectivités locales, services sociaux, comités d'entreprises, fonds sociaux collégiens ou lycéens,...)

A remplir par la directrice ou le directeur de l'école ou le chef d'établissement

Nom-Prénom de l'enfant

Date de naissance

Ecole ou établissement scolaire (**cachet**).....

Classe suivie

Nom de l'enseignant

Avis motivé (indispensable, faire apparaître éventuellement les difficultés passagères)

Signature

Réservé AD PEP 40
Date réception

Date commission

Décision

A remplir par la famille : Il est impératif de remplir et de chiffrer chaque rubrique

Nom-Prénom du responsable de l'enfant.....
Adresse précise
Code postal Commune

Situation familiale

Marié(e) ou vie maritale Divorcé(e), célibataire ou veuf(ve)

Profession du père Employeur
Profession de la mère Employeur
Nombre d'enfants à charge (préciser leur âge)

Numéro allocataire CAF :

Revenus mensuels (salaires, ASSEDIC...)*

Charges mensuelles *

Père Loyer (APL déduite).....
Mère Emprunts
Prestations familiales : Autres charges (préciser : pension, EDF, assurances...)
(joindre obligatoirement le relevé des prestations familiales)
Autres revenus (préciser).....

Je, soussigné(e), M certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Date et signature,

* Vous pouvez utiliser le cadre au dos de cet imprimé pour apporter des informations complémentaires à la commission d'attribution des secours.

Classe de découverte/sortie pédagogique

A remplir par l'école ou l'établissement scolaire

Lieu du séjour	
Dates et durée du séjour	

Coût du séjour par élève avant déduction des aides	€
--	---

Projet de financement

* JPA	Conseil Général	Commune	M.S.A.	Coop. scolaire	Autres aides (CCAS, CE,...)	Reste à charge de la famille avant participation des PEP
€	€	€	€	€	€	€

* JPA : Dossiers de demande d'aides téléchargeables sur www.jpa.asso.fr, rubrique Nos actions/École/Classes de découvertes.

La famille a-t-elle sollicité un service social du Conseil Général, l'assistante sociale scolaire, de la CAF, ...? OUI NON

Montant de l'aide sollicitée auprès des PEP

€

Vie scolaire

(Pour le primaire - Pour le secondaire, faire d'abord appel aux fonds sociaux collégien et lycéen)

A remplir par l'école ou l'établissement scolaire

Destination du secours demandé

Montant de l'aide sollicitée auprès des PEP

€

Séjour en centre de vacances

A remplir par l'organisateur du séjour

Nom et adresse de l'organisme
(cachet)

Lieu du séjour

Dates

Durée

Coût

Quotient familial	Aides (CAF, MSA, Conseil Général, JPA, CE, service social, CCAS ...)	Montant demandé à la famille avant participation des PEP
		€

Montant de l'aide sollicitée auprès des PEP

€

Secours d'urgence

Ce fonds permet d'apporter une réponse très rapide à des situations particulièrement dramatiques. Un appel téléphonique de la directrice ou du directeur de l'école ou du chef d'établissement permet de débloquer la somme nécessaire. Il est inutile de faire remplir un dossier à la famille.

A remplir par l'école ou l'établissement scolaire

Destination du secours demandé

Montant de l'aide sollicitée auprès des PEP

€

Utiliser ce cadre pour compléter les informations des pages précédentes

LES PEP 40

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Landes existe depuis 1927.

- Reconnue d'utilité publique, elle apporte un soutien matériel et moral aux élèves en situation difficile.
- Ses valeurs fondatrices sont la solidarité et la laïcité.
- **Ses actions sont financées par les cotisations des adhérents** (élèves et personnels de l'enseignement public), les dons et les subventions.
- Association éducative, complémentaire de l'enseignement public, elle est administrée par des enseignants, des personnels de l'Education Nationale et des parents d'élèves.

Ses principales actions :

- Attribution de secours exceptionnels,
- Gestion, par convention avec l'inspection académique, d'un Service d'Assistance Pédagogique A Domicile (**SAPAD**) pour les enfants et les jeunes, malades ou accidentés, empêchés momentanément de poursuivre leur scolarité,
- Gestion du **SESSAD Landes Sud Océan** (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Landes Sud Océan) pour des enfants et des jeunes de 6 à 20 ans déficients intellectuels légers,
- Gestion des centres du Conseil Général des Landes, de séjours vacances, de séjours éducatifs ou de classes de découvertes,
- Gestion d'un service d'aide à la scolarisation des jeunes en situation de handicap,
- Aide à l'intégration d'enfants et de jeunes en situation de handicap dans les séjours de vacances et les accueils de loisirs en partenariat avec la **J.P.A.**.

